

# CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION 3-181**

*Séance du 15 mai 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai  
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

## OBJET DE LA DELIBERATION

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
3 AVRIL 2025**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,  
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand  
CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise  
MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy VENTURA.

Membres représentés : Téo MONNIGADON, Aurore ZACCAGNINI

Membres absents : Félix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres excusés : 2  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 9 mai 2025

Secrétaire de séance : Jérémy VENTURA

Rapporteur : Monsieur Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Maire retrace point par point, les délibérations prises par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 avril 2025 :

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2025

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Felix FENELON, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE,

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI, Emmanuelle MARTINEZ.

Membres absents : Sébastien GIORDANO

Ouverture de la séance à 20h30

Le Conseil municipal s'est réuni le 3 avril 2025 en Mairie pour débattre de différents sujets :

**1 Délibération 2-166 Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 6 février 2025** : unanimité.

Le CR est relu, aucune question n'est posée. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

**2 Délibération 2-167 Approbation du compte de gestion du budget principal 2024**: unanimité

Le Conseil prend connaissance du Compte de gestion du budget 2023 transmis par le Comptable public et l'approuve :

### Résultats budgétaires de l'exercice

27000 - COMMUNE DE SAINT CERVASY -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 588 685,00	2 250 992,00	3 839 677,00
Titres de recette émis (b)	533 308,02	1 616 332,47	2 149 640,50
Réductions de titres (c)		10 541,28	10 541,28
Recettes nettes (d = b - c)	533 308,02	1 605 791,19	2 139 099,22
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 588 685,00	2 250 992,00	3 839 677,00
Mandats émis (f)	495 425,01	1 463 016,68	1 958 441,69
Annulations de mandats (g)		7 357,36	7 357,36
Dépenses nettes (h = f - g)	495 425,01	1 455 659,32	1 951 084,33
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	37 883,02	150 131,87	188 014,89
(h - d) Déficit			

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

### 3 Délibération 2-168 Approbation du compte administratif du budget principal 2024 : unanimité

Le compte administratif du budget principal de la commune arrive aux mêmes conclusions, il est donc approuvé également :

ST GERVASY - MAIRIE DE ST GERVASY - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 455 659,32	G	1 605 791,19
	Section d'investissement	B	495 425,01	H	533 308,03
		*		*	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	667 132,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	223 667,47 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		*		*	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	2 174 751,80	=G+H+I+J	2 806 231,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 455 659,32	=G+I+K	2 272 923,19
	Section d'investissement	=B+D+F	719 092,48	=H+J+L	533 308,03
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	2 174 751,80	=G+H+I+J+K+L	2 806 231,22

### 4 Délibération 2-169 Affectation des résultats du budget principal : unanimité

Le Conseil municipal procède à l'affectation des résultats de ce budget :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		817 263.85 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	REC SI	185 784.45 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	REC SF	631 479.40 €
Ligne 001= €	DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :		185 784.45 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

### 5 Délibération 2-170 Vote du budget principal 2025 : unanimité

Après ce « point » de la situation budgétaire, le Conseil approuve le Budget proposé qui s'équilibre en « fonctionnement » à 2 339 249.40€ et 1 305 052.45€



en « investissement ». Différents projets sont envisagés notamment concernant la voirie et les bâtiments communaux.

ST GERVASY - MAIRIE DE ST GERVASY - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 1 119 268,00	RECETTES 1 305 052,45
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 185 784,45	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 305 052,45	1 305 052,45
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 2 339 249,40	RECETTES 1 707 770,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 631 479,40
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 339 249,40	2 339 249,40
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 644 301,85	3 644 301,85

## 6 Délibération 2-171 Fixation des taux d'imposition : unanimité

Le Conseil décide de maintenir en 2025 les mêmes taux qu'en 2024 soit :

- TH : 13.90%
- TFB : 47.65%
- TFPNB : 73.92%

## 7 Délibération 2-172 Approbation du compte de gestion budget annexe locaux commerciaux 2025 : unanimité

Suivant la même procédure, le Conseil passe au Budget annexe « locaux commerciaux » communiqué par le Comptable Public. Il est approuvé :

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

# Résultats budgétaires de l'exercice

27400 - LOCAUX COMMERCIAUX ST GERVASY -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	541 636,15	128 930,80	670 566,95
Titres de recette émis (b)	48 309,40	77 394,34	125 703,74
Réductions de titres (c)		697,43	697,43
Recettes nettes (d = b - c)	48 309,40	76 696,91	125 006,31
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	541 636,15	128 930,80	670 566,95
Mandats émis (f)	49 386,50	26 818,79	76 205,29
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	49 386,50	26 818,79	76 205,29
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		49 878,12	48 801,02
(h - d) Déficit	1 077,10		

## 8 Délibération 2-173 Approbation du compte administratif budget annexe locaux commerciaux 2025 : unanimité

Le compte administratif du budget annexe arrive aux mêmes conclusions. Il est approuvé également.

ST GERVASY - LOCAUX COMMERCIAUX SAINT GERVA - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 26 818,79	G 76 696,91
	Section d'investissement	B 49 386,50	H 48 309,40
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 58 930,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 46 705,35 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>		<b>= A + B + C + D</b> 122 910,64	<b>= G + H + I + J</b> 183 937,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E + F</b> 0,00	<b>= K + L</b> 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 26 818,79	= G + I + K 135 627,71
	Section d'investissement	= B + D + F 96 091,85	= H + J + L 48 309,40
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A + B + C + D + E + F</b> 122 910,64	<b>= G + H + I + J + K + L</b> 183 937,11

## 9 Délibération 2-174 Affectation des résultats budget annexe locaux commerciaux : unanimité

Le Conseil municipal procède à l'affectation des résultats du budget annexe :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	108 808.92 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	47 782.45 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	61 026.47 €

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002579-20250515-38181-DE

Ligne 001= €	DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :		47 782.45 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

## 10 Délibération 2-175 Vote du budget annexe locaux commerciaux 2025: unanimité

Après ce « point » de la situation budgétaire, le Conseil approuve le Budget annexe proposé qui s'équilibre en « fonctionnement » à 141 026.47€ et 243 308.45 en « investissement ».

ST GERVASY - LOCAUX COMMERCIAUX SAINT GERVA - BP (projet de budget) - 2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	195 526,00	243 308,45
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 47 782,45	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>243 308,45</b>	<b>243 308,45</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	141 026,47	80 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 61 026,47
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>141 026,47</b>	<b>141 026,47</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>384 334,92</b>	<b>384 334,92</b>

## 11 Délibération 2-176 Subventions de fonctionnement annuelle aux associations de la commune : unanimité

Le Conseil approuve l'octroi de subventions aux associations de la commune selon la répartition suivante :

ADMR	300 €
APE	4000 €
RAYONS D OC	180 €
COOP SCOL ELEMENTAIRE	350 €

REÇU EN PREFECTURE  
le 23/05/2025  
Application agréée E-legalite.com

COOP SCOL MATERNELLE	200 €
ES3M	2300 €
FOOTBALL CLUB FEMININ	600 €
VETERANS	350 €
JUDO	450 €
KARATE	400 €
BOULE DES AIRES	200 €
ANNY BODY	230 €
AIKIDO	300 €
TAEKWONDO	300 €
LES PETITES FRIPOUIILES	200 €
ASSOCIATION DES CHASSEURS	130 €
ART'TISTIC	200 €
SAINT GERVASY TONIC	370 €
CAP BOMBONERA	350 €
LES PETITS CŒURS DE BASTET	200 €
TOTAL	11 610 €

**12 Délibération 2-177 Attribution de la subvention de fonctionnement au CCAS :**  
unanimité

Le Conseil Municipal approuve l'octroi de la subvention de fonctionnement au CCAS, d'un montant de 13 000€, identique à l'année dernière.

**13 Délibération 2-178 convention 2025 avec le syndicat intercommunal d'assainissement des Hautes Terres du Vistre (SIAHTV) :** unanimité

Le Conseil Municipal renouvelle la convention avec le SIAHTV pour les missions de faucardage pour 45 heures par an à 50€ de l'heure.

**14 Délibération 2-179 Avenant 2025 à la convention 2023-2025 du Centre de Loisirs des 4 moulins :** unanimité

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 de la convention avec l'association Les Francas du Gard et le regroupement volontaire de communes dit « Les 4 moulins » (Saint-Gervasy, Bezouze, Cabrières et Lédenon). La nouvelle tarification est également adoptée.

**15 Délibération 2-180 Convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines avec Nîmes Métropole :** unanimité

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines avec Nîmes Métropole pour l'organisation d'une Roussataio et la représentation d'une Pena durant la fête du 14 juillet 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25

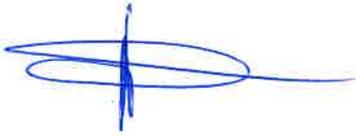


# LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025

Le secrétaire de séance

Jérémy VENTURA



Le Maire

Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002579-20250515-38181-DE